

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

L'an deux mil vingt, le 23 mai, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'Espace Culturel du Croizat, sous la présidence de M. Philippe JANICOT

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mai 2020
PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal et M. ZBORALA Bernard.

Affiché le : 27/05/2020

ABSENTS : Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à Mme COQUEL Laure), Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe).

Secrétaire de séance : M. SAUVAGNAC Bernard

6. AVENANTS AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA VIEILLE AUBERGE ET AGRANDISSEMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 25 juin 2019, son prédécesseur, M. Nouhaud, avait été autorisé à signer les marchés de travaux avec les entreprises retenues à l'issue de la consultation lancée pour la réalisation des travaux de rénovation de la vieille auberge et agrandissement de la mairie. Le montant du marché signé était de 974 697,39 € H.T. soit 1 169 636,87 € T.T.C.

Les conseils municipaux du 4 novembre 2019, du 2 décembre 2019 et du 10 février 2020 ont validé des avenants, portant le montant global du marché de travaux à 1 007 302,62 € H.T. soit 1 208 763,13 € T.T.C.

Des adaptations doivent être effectuées au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Ces adaptations doivent faire l'objet d'avenants pour les lots n°1, 2, 3, 7, 9, 11, 12, et 15. Sont concernés :

N° LOT	Entreprise	Nature/prestation ayant entraîné la + ou - value	Montant € HT	Montant € TTC
15	BOUGNOTEAU	Ajout de 3 bouches VMC dans les locaux archives et réserve bibliothèque	609,64	731,57
1	SAS MASSY TP	Annulation OS n°3	-11 143,78	-13 372,54
1	SAS MASSY TP	Travaux nécessaires à la réalisation du projet pour terrassement et réseaux secs non décrits et rajout d'une clôture légère suite à la suppression du muret béton et BFUP chez le maçon, et suppression du banc béton BFUP	3 498,85	4 198,62
1	SAS MASSY TP	Pour tranchées gaz/AEP non décrites, modification du palier d'entrée de la bibliothèque/poste, suppression de végétaux et de la reprise en sous-œuvre sur muret pierre (prestation en TS au lot GO)	509,36	611,23
2	SAS MASSY TP	Prestations complémentaires de curage	5 881,68	7 058,02
7	MIROITERIE RAYNAUD	Ajout store APC (environ 700)	348,15	417,78
11	SOLS BOUTICS	Barrière anti-remontée d'humidité	3 112,12	3 734,54
12	SAS ROUGIER BATIMENT	Prestations complémentaires de peinture sur doublages placo créés en remplacement des enduits intérieurs supprimés	663,12	795,74
3	NS KOMAR	Suppression de prestation : enduits intérieurs, remplacés par des doublages en placoplâtre à peindre	-3 671,38	-4 405,66
9	FAURE	Prestations complémentaires de plâtrerie et modification/suppression d'ouvrages de plâtrerie suivant état des supports, et lame d'air ventilée derrière certains doublages	1 093,26	1 311,91
TOTAL DES AVENANTS			901,02	1 081,21

Le coût total des marchés est donc majoré de 901,02 € H.T. soit 1 081,21 € T.T.C.

Le montant global du marché de travaux est porté à 1 008 203,68 € H.T. soit 1 209 844,34 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer les avenants tels qu'ils sont détaillés ci-dessus sur les montants globaux des lots n°1, 2, 3, 7, 9, 11, 12, et 15.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT


